

Aurore RAOUX
Conseillère Départementale
Canton d'Arles

Marseille le 05 décembre 2016

Dossier suivi par : AR/AMO
Tél : 04 13 31 16 11
Fax : 04 13 31 16 82
Mél : vincenette.ounanian@cg13.fr

Objet Bac de Barcarin.
Réf : AR/AMO/CD13-0012
P.J :

Monsieur Henri PONS
Conseiller Départemental des B-d-R
Délégué aux Transports
Président de la SMTDR

Hôtel du Département

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir le projet des droits de passage à percevoir sur les bacs de Barcarin pour l'année 2017 à l'ordre du jour du Conseil Syndical du 13 décembre prochain.

Le rapport indique que le bac reste gratuit pour une partie des habitants de la commune d'Arles, alors qu'il semblerait qu'il ne le soit plus pour les habitants de Port-Saint-Louis-du-Rhône, riverains, qui devront payer au même titre que les touristes venant visiter La Camargue.

Je souhaite que vous puissiez étudier une nouvelle fois la question de la gratuité pour les Port-Saint-Louisiens en tenant compte par exemple :

- Des personnes qui viennent quotidiennement travailler à Salin de Giraud,
- Des cabannoniers Port-Saint-Louisiens qui se rendent régulièrement à Piémanson,
- Des chasseurs (dont on connaît l'impact positif sur le milieu naturel) Port-Saint-Louisiens

qui prennent le bac aussi très régulièrement,

Il s'agit de tenir compte de tous les riverains qui seront soumis au 1^{er} janvier 2017, à un droit de péage, le seul que nous connaissons à ce jour sur une route départementale, de ne pas créer de fait une fracture au sein de ce bassin de vie.

J'avais proposé dans mon intervention qui vous a été communiquée lors du dernier Conseil Syndical du 28 octobre 2016, de faire une demande de participation financière au Président de la Métropole Aix-Marseille afin de permettre aux usagers de la partie métropolitaine du territoire concernée une égalité de traitement face aux multiples contraintes quotidiennes qu'imposent ces territoires, pour en plus être impactés financièrement. Vous le savez comme moi, combien pèsent les contraintes dans l'organisation quotidienne des Ports Saint Louisiens, le fait de franchir le fleuve.

Le Bac de Barcarin participe au développement économique de notre territoire, compétence portée par la Métropole. La Présidente du Conseil Départemental s'est engagée à faire de notre collectivité un vecteur de dynamique économique, la question du transport est un des premiers freins à l'emploi est doit donc être pour nous une priorité.

Pour toutes ces raisons, et parce que je suis convaincue que les riverains ont besoin de services publics de qualité qui répondent aux besoins de notre territoire, je vous demande donc de bien vouloir envisager de maintenir la gratuité du passage pour les habitants de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Dans l'attente de votre réponse, et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Aurore RAOUX

